



ARRETE MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION D'HORAIRE POUR LA GUINGUETTE A L'OCCASION DE LA FETE DE LA MUSIQUE

Monsieur le Maire de OSTHOFFEN,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article 2212-2.

VU la loi 95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité et notamment son article 23, 1er alinéa.

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. VU le décret n° 97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif et sa circulaire d'application.

CONSIDERANT la convention mise en place et signée par la Commune et la société SAS 0/101 PIZZERIA en date du 11 avril 2025.

ARRÊTÉ n° 14 /2025

Article 1^{er} : Monsieur D'AGUANNO agissant pour le compte de 0/101 PIZZERIA et autorisé à organiser la fête de la musique lors de la Guinguette d'Osthoffen le 21 juin 2025 dans la cour de la ferme ILLER au 8 rue Principale à Osthoffen.

Article 2 : L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes lors de cette soirée de la fête de la musique et à ce titre la Guinguette d'Osthoffen est autorisée pour cette soirée uniquement de faire de la musique jusqu'à 1 heure du matin. Les musiciens doivent cesser de jouer à 1 heure et la Guinguette devra fermer ses portes à 1 heure également. Cela faisant acte pour la nuit du 21 juin 2025 au 22 juin 2025.

Article 3 : sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera classé au registre des arrêtés municipaux, publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

Mmes et M. :

- Le commandant de la brigade de gendarmerie de Wolfisheim
- La brigade territoriale de contact de l'Eurométropole de Strasbourg
- Le service départemental de l'incendie et de secours du Bas Rhin
- L'Eurométropole de Strasbourg.

Fait à Osthoffen, le 27 mai 2025

Monsieur le Maire,

Wilfrid DE VREESE



Mairie - 6 rue Principale 67990 OSTHOFFEN

 03 88 96 00 90



mairie@osthoffen.fr

site : <https://mairie-osthoffen.fr/>